

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19159702

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

28 NOV. 2019

Po Greffe

N° d'entreprise : 0437 735 858

Nom

(en entier) : P. BACCUS

(en abrégé) :

Forme légale : SPRL

Adresse complète du siège : ROUTE DE NAMECHE 26 - 5310 LEUZE(NAMUR)

Objet de l'acte : Pouvoirs de décisions

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2019

L'assemblée est valablement constituée et acte :

Madame Malorie BOUSSEMAERE, gérante de la SPRL P.BACCUS, délègue la totalité de ses compétences décisionnelles relatives aux activités de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de système d'alarme, comme prévu par la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée, à Monsieur Pascal BACCUS, également gérant de l'entreprise, qui remplit la condition de formation pour le personnel dirigeant, et qui sera désormais la seule personne à prendre toutes les décisions relatives aux activités de sécurité privée.

L'assemblée générale extraordinaire mandate à l'unanimité des voix la société J. Jordens sprl / Marion de Crombrugghe et/ou Partena aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente AGE, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).